

Politique linguistique

À l'école d'éducation internationale Notre-Dame-des-Neiges, la langue française est un outil essentiel à l'acquisition des connaissances et au développement des compétences dans tous les domaines d'apprentissage et pendant tout le parcours de formation de l'élève. Sa maîtrise constitue un facteur de réussite dans la vie personnelle, sociale et professionnelle des futurs citoyens.

Afin de donner à sa clientèle toutes les possibilités de posséder un outil efficace de communication et d'apprentissage, l'école met tout en oeuvre pour que ses élèves évoluent dans un environnement linguistique de qualité.

Les défis que pose la maîtrise d'une langue parlée et écrite de qualité sont considérables. Il est possible de les relever à la condition qu'il y ait une concertation de l'ensemble du personnel de l'école. En tant que modèles et personnes de référence, les adultes qui interviennent auprès des jeunes doivent s'exprimer, tant à l'oral qu'à l'écrit, dans une langue juste. Le personnel enseignant doit déployer les stratégies pédagogiques efficaces et adaptées pour assurer, chez les élèves, l'acquisition des compétences attendues en lecture, en écriture et en expression orale. Sur le plan organisationnel, les communications, tant à l'interne qu'à l'externe, doivent manifester une préoccupation constante de la qualité de la langue. D'une façon particulière, les communications avec les parents doivent refléter cet engagement.

En adoptant la politique linguistique, l'école vise à développer une véritable culture de la langue française qui servira de levier pour la réussite de ses élèves. Elle réitère sa volonté de soutenir, d'encourager et de valoriser la maîtrise de la langue française, axe d'intervention 5 de l'orientation 1 au coeur du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du centre de services.

La présente politique s'inscrit dans les mesures du Plan de mise en oeuvre pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire en tenant compte des différentes obligations et des documents officiels tels que : le Programme du ministère de l'Éducation, la progression des apprentissages (PDA), le Régime pédagogique du ministère de l'Éducation, les normes et modalités d'évaluation, etc.

Finalement, la langue française permet d'exprimer notre compréhension du monde et d'entrer en relation avec les autres d'ici et d'ailleurs, c'est pourquoi nous sommes convaincus de contribuer à développer, chez les apprenants, une sensibilité internationale aux langues et ainsi faire preuve des qualités décrites dans le profil de l'apprenant de l'IB.

1. LANGUE D'ENSEIGNEMENT

À l'école d'éducation internationale Notre-Dame-des-Neiges, la langue d'enseignement est le français, langue maternelle, dans une proportion de 95 %. À l'école, le temps alloué au français par semaine est le suivant :

1 ^{er} cycle :	9 heures
2 ^e cycle et 3 ^e cycle :	7 heures

Différentes mesures de soutien sont offertes aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage dans la langue d'enseignement à l'oral, en lecture et en écriture. Des mesures incitatives de soutien à l'ensemble des élèves sont aussi prévues.

En ce qui concerne les élèves ayant des besoins en francisation, un service est offert par une enseignante spécialisée en la matière à raison de deux heures par cycle (une heure par semaine). Le titulaire collabore avec cette enseignante spécialisée afin d'intervenir efficacement auprès des élèves concernés (planification, travail, évaluation). L'objectif ultime de ce travail de collaboration est de rendre autonome chacun des élèves concernés par une intervention personnalisée qui réponde à ses besoins.

La qualité de la langue fait partie du quotidien de notre école autant à l'oral qu'à l'écrit. Elle fait l'objet de plusieurs formes d'évaluations durant les cycles d'apprentissage de l'apprenant et d'un bilan à la fin de chaque cycle en regard des compétences suivantes :

- Lire;
- Écrire;
- Communiquer oralement.

Également, la qualité de la langue est continuellement valorisée et évaluée chez nos élèves lors des activités et projets intégrés aux modules de recherche.

2. LANGUE SECONDE (anglais)

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) du Québec exige que les élèves commencent l'apprentissage de l'anglais dès la première année du primaire. À l'école d'éducation internationale Notre-Dame-des-Neiges, nous respectons les exigences du MEES. Nous offrons un programme d'anglais intensif universel aux élèves de la 5^e année du primaire. Les cours sont donnés par une titulaire qui est également spécialiste en anglais. Aussi, pour tous les apprenants de l'école, l'approche pédagogique privilégiée par la spécialiste en anglais est une d'immersion totale, c'est-à-dire que dès la première année du primaire, l'enseignante s'exprime seulement en anglais et incite les élèves à en faire autant selon leur niveau d'apprentissage.

À l'école, le temps alloué à l'anglais par semaine est le suivant :

1 ^{er} cycle :	1 heure;
2 ^e cycle et 1 ^{re} année du 3 ^e cycle :	1 heure et 30 minutes;
3 ^e cycle, 5 ^e année intensive	100 jours, soit ½ année.

Il est à noter que, pour le groupe d'élèves qui évolue dans le programme d'anglais intensif lors de la 5^e année au primaire, l'apprentissage de l'anglais se poursuit et se bonifie en 6^e année. En effet, la spécialiste en anglais offre un enseignement plus avancé que le niveau prévu par le ministère de l'Éducation.

3. AUTRES LANGUES

L'apprentissage et la sensibilisation à d'autres langues permettent aux élèves de s'ouvrir à d'autres cultures et ainsi pouvoir communiquer dans d'autres langues que la leur.

- Stimuler la curiosité naturelle des enfants pour les autres langues en mettant à leur disposition du matériel leur permettant de mener des recherches personnelles sur les langues parlées par les familles de l'école.
- Valoriser la langue parlée à la maison de tous les enfants.
- Écoute de musique dans la langue maternelle.

4. PROCÉDURE DE RÉVISION

- Vérification et analyse des taux de réussite à chacune des années par la direction. Communication des constats au CPEE et prise de décisions ajustées aux besoins des élèves de l'école (choix des mesures d'intervention, des mesures d'aide à l'élève, des formations essentielles pour le personnel, etc.).
- Rôles et responsabilités des personnes qui seront chargées de mesurer l'efficacité de la politique linguistique en tant que document de travail.
- Liens explicites entre cette politique et les autres politiques.
- Liens explicites avec les autres documents en lien avec la langue disponible dans l'école.
- Revoir le profil linguistique de l'école annuellement.

5. FONDEMENTS

La politique linguistique s'appuie sur les encadrements suivants :

- a.** Charte de la langue française
Article 1. *Le français est la langue officielle du Québec.*
Article 6. *Toute personne admissible à l'enseignement au Québec a droit de recevoir cet enseignement en français.*
- b.** Loi sur l'instruction publique
Article 22. *Il est du devoir de l'enseignant : (...) 5 : de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée.*
- c.** Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration
Article 5. *Chaque ministère ou organisme adopte une politique linguistique s'harmonisant avec sa mission et ses caractéristiques propres.*
- d.** Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire
Article 35. *L'école doit prendre les mesures nécessaires pour que la qualité de la langue écrite et parlée dans les apprentissages et dans la vie de l'école soit le souci de chaque enseignant, quelle que soit la matière enseignée, et de tous les membres du personnel de l'école.*
- e.** Plan stratégique 2018-2022, enjeu 1, orientation 1, objectif 1.1.2, soit « Accroître la réussite des élèves » (finalisé pendant l'année 2017-2018).
La commission scolaire a une politique linguistique, notamment en ce qui concerne l'apprentissage du français et les communications avec les parents ainsi qu'un Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) écrit à partir des exigences du Plan stratégique ministériel.
- f.** Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2018-2022 de la Commission scolaire de la Capitale
Orientation 1 : l'élève
Axe 5. *La maîtrise de la langue française par le développement des compétences en littératie*
- g.** Objectifs du PEVR (d'ici 2022)
 - i. Porter à 92% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire;
 - ii. Porter à 92% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle de lecture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire;

- iii. Porter à 95% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la fin du primaire;
- iv. Porter à 92% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle de lecture, langue d'enseignement, de la fin du primaire.